



Honoraire abusif comptable

Par Moui

Bonjour
actuellement propriétaire d'un fond de commerce
je dois réaliser un bilan via mon comptable pour
bientôt le problème est que mon ancien comptable a
garder mes factures et ne veut pas me les rendre car
il dit n'avoir pas été payer petit problème les
honoraire demandé son 4 a 5 fois supérieur a ce
que je lui dois réellement (oui cela varie en fonction de son humeur)

il me dit devoir payer pour un travail non réaliser ex: déclaration de la tva
que j'ai dû réaliser moi-même de mon côté j'ai donc mis un terme a la mission pour
faute de plus il m'a envoyé un huissier de justice pour que je regle mes factures
mais je ne veux pas payer un montant d'un travail non réalisé
j'ai donc contesté la facture je souhaite tout
de même payer ce que je lui dois mais malgré les multiples rendez-vous il ne veut pas
pas baisser le prix de la facture exorbitante qu'il me demande en citant
"le travail a été commencer"

sauf que je n'ai rien eu, il n'a pas réalisé de bilan
ni déclarer de tva de plus dans la facture il ne me demande de payer pour 3 fiches de paye
sachant que nous ne sommes que 2 dans l'entreprise
ma question est donc doit je aller en justice ou bien ai je une autre solution afin de pouvoir réaliser mon bilan sans les
facture que ce dernier garde

Par avance merci.

Par AGeorges

Bonjour Moui,

Comptable ou Expert-Comptable ?

Le second dispose d'un droit de rétention dans certains cas très limités.

Mais garder VOS documents est interdit. C'est du vol.

Exigez la restitution de VOS documents (factures, ...) par LRAR.

S'il a fait, par exemple un bilan et qu'il se considère non payé, qu'il garde son bilan.

Après, si vous lui devez de l'argent, il devra lancer une procédure pour récupérer sa créance et prouver que l'argent que vous lui devriez vient bien d'une prestation réelle, un travail qu'il a vraiment fait. Le juge décidera sur pièces et selon des prix de marché raisonnables.